



Inscription définitive à l'Accueil Extrascolaire « La Fourmilière »

(Contrat d'inscription)

(Remplir un formulaire par enfant)

Formulaire à retourner à:
Accueil extrascolaire « La Fourmilière »
p.a. Commune de Lully
Rte de Châtillon 2
1470 Lully

1. Renseignements de l'enfant

Nom et prénom	
Sexe	
Date de naissance	
Langue maternelle	
Adresse	
Noms/prénoms des frères/sœurs inscrits à l'AES	
Allergies / Régime alimentaire	
Maladie, handicap ou autre	
Prescriptions médicales	
Nom, prénom, adresse et téléphone du pédiatre	
Caisse maladie-accident et son siège	
No d'assuré / caisse maladie	
Assurance Responsabilité Civile	

Accueil Extrascolaire La Fourmilière

Le personnel de l'accueil ne donne aucun produit thérapeutique à un enfant.

En cas d'urgence médicale, les parents seront appelés en premier lieu. Si nécessaire, il sera fait appel à un médecin ou à une ambulance, celle-ci aux frais des parents.

2. Renseignements des parents

Renseignements	Mère	Père
Nom / prénom		
État civil		
Adresse privée		
Tél privé		
Tél portable		
Adresse mail		
Profession		
Employeur		
Lieu		
Taux d'activité		
Tél professionnel		

3. Situation du ménage (dans lequel l'enfant vit)

- Marié Divorcé PACS
 Séparé Veuf Autre : _____

4. L'enfant vit chez:

- Ses parents Son représentant légal: son père sa mère
 Garde partagée Autre (Nom et prénom):

5. Facultatif : autres renseignements susceptibles de favoriser la prise en charge de l'enfant (difficultés, peurs...)

6. Comment l'enfant rentre-t-il à la maison après l'accueil ?

Accompagné **Personne(s) ayant le droit de venir chercher l'enfant:**

Seul-e (uniquement pour les enfants habitant sur Lully, à partir de la 3H)

- l'enfant rentrera à la maison tout seul à la fin de la période
- l'enfant peut quitter l'Accueil extrascolaire avant la fin de la période (la période sera malgré tout facturée en entier).

Préciser quel(s) jour(s) et à quelle heure:

7. QUI CONTACTER EN CAS DE NECESSITE ET/OU D'URGENCE SI LES PARENTS NE SONT PAS ATTEIGNABLES ?

Nom et prénom	
Tél. privé	
Tél. professionnel	
Lien avec l'enfant	
Natel	

8. Inscription

L'enfant vient à l'accueil dès le _____

Remarques:

- La facturation se fait par unité de prise en charge indivisible, indépendamment de l'heure de départ ou d'arrivée de l'enfant**
- Le transport entre l'école et la structure d'accueil (et vice-versa) est organisé pour tous les enfants inscrits à l'AES sans aucune démarche supplémentaire de la part des parents.

8.1 INSCRIPTION REGULIERE

L'enfant ira régulièrement à l'Accueil extrascolaire (cochez les unités désirées dans les plages vertes) :

Unités de prise en charge	Nombre d'heures facturées	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Le matin avant le début de l'école de 7h00 à 8h00	1H					X
La matinée de 8h00 à 11h30	3,5H		X	X		X
Durant la pause de midi de 11h30 à 13h30	1,5H			X		
Tout l'après-midi de 13h30 à 15h30	2H			X		X
L'après-midi après l'école de 15h30 à 18h30	3H (repas compris)			X		

Le coût de chaque unité est obtenu en multipliant le nombre d'heures de l'unité avec le taux horaire selon le barème tarifaire.

8.2 INSCRIPTION IRRÉGULIERE (UNIQUEMENT POSSIBLE POUR LES PARENTS AVEC HORAIRES DE TRAVAIL IRRÉGULIERS)

Les inscriptions irrégulières sont ouvertes pour les enfants dont les parents ont des horaires de travail irréguliers. Avec une inscription irrégulière **aucun placement n'est garanti**. L'offre dépend des places disponibles. Les inscriptions fixes sont prioritaires.

Indiquer, les périodes prévues au cas où elles restent identiques (p. ex. irrégulièrement, mais toujours les lundis) :

9. Facturation et Tarifs

9.1 ADRESSE DE FACTURATION

La facturation se fait par unité de prise en charge indivisible, INDEPENDAMMENT DE L'HEURE DE DEPART OU D'ARRIVEE DE L'ENFANT.

Nom et prénom	
Rue et n°	
NPA et localité	

9.2 TARIFS

Le coût de chaque unité est obtenu en multipliant le nombre d'heures de l'unité (selon tableau ci-après) avec le taux horaire selon le barème tarifaire.

Unités de prise en charge	Nombre d'heures facturés
Le matin avant le début de l'école de 7h00 à 8h00	1H
La matinée de 8h00 à 11h30	3,5H
Durant la pause de midi de 11h30 à 13h30	1,5H
Tout l'après-midi de 13h30 à 15h30	2H
L'après-midi après l'école de 15h30 à 18h30	3H (repas compris)

Pour le calcul du tarif, **veuillez joindre au contrat d'inscription, la copie de votre dernier avis de taxation.** En l'absence de celui-ci, vous serez facturé selon la tranche tarifaire la plus élevée du barème. Si vous ne souhaitez pas transmettre d'avis de taxation, veuillez cocher la case ci-après.

- Nous ne transmettons pas l'avis de taxation et acceptons la facturation selon la tranche horaire la plus élevée du barème.*

10. Photographies

J'accepte/nous acceptons que mon/notre enfant soit photographié par le personnel de l'AES pour usage interne.

- Oui Non

Accueil Extrascolaire La Fourmilière

Je certifie/ nous certifions que les renseignements donnés sont exacts et que j'ai / nous avons pris connaissance des dispositions générales du règlement de l'Accueil Extrascolaire « La Fourmilière ».

De plus, j'autorise/ nous autorisons le personnel de l'Accueil à informer les enseignants de mon enfant de ses heures de présence à l'Accueil (à des fins de coordination).

Lieu et date :

Signatures des deux parents ou du représentant légal :

Les renseignements donnés seront traités de manière confidentielle.

Annexes à joindre, selon le cas : copie de l'avis de taxation et attestation employeur en cas d'horaires irréguliers.